

	Contrat de Saillie - Saison 2025	
	HARIZONA JOUR DE NUIT	
	PFS - 139 cm - BAI Par Movie Star Tilia (PFS) et Quelle Chance de Nuit (SFA) par Si Tu Viens Testé non porteur PSSM1 n/n	

Approuvé pour produire en Poney Français de Selle (PFS) - Etalon labellisé PFS (performance, production, modèle et génétique) ou OC.

Conditions et lieux de monte 2025 et tarifs	
Harizona Jour de Nuit fera la monte en main aux Ecuries de Nuit à Etainpuis (76850) jusqu'au 31 juillet 2025 (attention hors semaines OPEN de France et TDA)	Les Écuries de Nuit : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adresse : 13 rampe Saint Martin 76850 Etainpuis ◦ Contact départ arrivée de votre jument : Stéphane Le Goff Tel. : 06 63 73 61 58 ◦ Contact contrat et information sur Harizona Christelle Zanibelli Tel. 06 16 76 64 17 ◦ courriel : ecuriedenuit@gmail.com
Frais techniques : <ul style="list-style-type: none"> • 150 euros TTC (TVA 5,5%) encaissés à la réservation. Frais de Saillie : <ul style="list-style-type: none"> • 250 euros TTC (TVA 5,5%) jument pleine au 1^{er} octobre (chèque à la réservation encaissé au 1^{er} octobre en l'absence de constat de gestation ou DG+) ou <ul style="list-style-type: none"> • 350 euros TTC poulain vivant à 48h (TVA 5,5 %) (chèque à la réservation encaissé à l'édition du certificat de saillie) <i>(Barrer la mention inutile)</i> 	Frais de pension : 13 euros/j TTC jument non suivée, 15 euros TTC / jours jument suivée (TVA 5,5%) Suivi gynécologique à la charge de l'acheteur. Vous souhaitez un suivi gynécologique : oui non ? Si oui par la Clinique Vétérinaire du Mont Bosc à Bosc Le Hard (76850) : oui non ? Un autre vétérinaire : oui non ? Si oui coordonnées :
Chèques et contrat de réservation à adresser à Christelle Zanibelli - Elevage de Nuit 13 rampe St Martin 76850 Etainpuis.	

L'Acheteur, désigné ci-après, achète au Vendeur, Christelle ZANIBELLI – Elevage de Nuit, une saillie de HARIZONA JOUR DE NUIT pour la saison de monte 2025 aux conditions spécifiées ci-dessus.

ACHETEUR (Nom, Prénom) :
Adresse
.....
.....**Tél :**
Mob : **Email :**

Saillie souscrite pour la jument :

Nom :
N°SIRE :
Taille de la jument : cm.
La jument a été saillie en 2023 restée vide : Oui - Non ?
Si non : à terme le.....

La jument devra avoir été testée préalablement négative pour la métrite, sera à jour de ses vaccinations (dont rhinopneumonie équine de type 1 et 4) et manipulable en licol et longe.

Fait en deux exemplaires à, le

Signature de l'acheteur
avec la mention « lu et approuvé »

Signature du vendeur

Contrat de Saillie - Saison de Monte 2025 - IAC
Harizona Jour de Nuit (PFS 138 cm)
Etalon approuvé PFS

Vendeur : Elevage de Nuit Christelle ZANIBELLI 13 rampe Saint Martin 76850 Etaimpuis Port. : 06 16 76 64 17 / 06 63 73 61 56 Email : ecuriedenuit@gmail.com	Acheteur : Dénom. : Nom : Adresse : CP Ville : Port. : Email :
Jument : Nom : Numéro Sire : Mois du terme :/ 2025 Ou : Actuellement vide	Centre de mise en place : Dénom. : Adresse : CP Ville : Nom : Téléphone :

Conditions de vente 2025 : HARIZONA JOUR DE NUIT

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

IAC

À la Réservation : 135,00 € TTC - Réservation (dont TVA 5,5 %)

Au Solde : 250,00 € TTC - Poulain Vivant 48h (dont TVA 5,5 %)

Paillettes restantes utilisables sur la saison 2024 pour une deuxième carte à 200 € TTC - Poulain Vivant 48h (dont TVA 5,5 %)

Transport* : 140,00 € TTC – (estimation sur la base du Transport Eurogen tarif 2024 (dont TVA 20 %) ou

Enlèvement des doses par le client 20 € TTC).

** révisable si révision tarif de transport par Eurogen 2025 ou si transport groupé vers le centre d'insémination.*

Ce contrat donne droit à 2 doses de 8 paillettes soit 16 paillettes dans la limite des stocks disponibles. Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur.

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné des 2 chèques à l'ordre de : Christelle ZANIBELLI - Elevage de Nuit

- Un chèque pour la Réservation + Transport encaissable à la réservation, non reportable
- Un chèque pour le solde de saillie encaissable au Poulain Vivant 48h

Conditions particulières :

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque (ou virement), soit 48 heures après la naissance du poulain. Une pénalité de 100,00 euros TTC sera appliquée pour tout retard de paiement du solde poulain vivant supérieur à 28 jours. Le chèque sera restitué en cas de viduité, d'avortement ou de décès du poulain à la naissance.

Fait en double exemplaires à :, le :

Signature Vendeur :

Signature Acheteur :

Avec la mention

«Lu et approuvé»